



Pour publication immédiate : 14 décembre 2011

LE GOUVERNEUR CUOMO PRESENTE UN PROJET DE LOI POUR LUTTER CONTRE LES ABUS SEXUELS DANS LES LYCEES ET UNIVERSITES

Le plan étendra l'obligation de signalement de possibles abus.

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui qu'il présentera un projet de loi qui exigera d'autres personnes, dont les entraîneurs dans les lycées et universités, de signaler immédiatement aux forces de l'ordre des actes possibles d'abus sexuels sur les campus.

Selon la loi actuelle, il n'existe pas d'obligation pour le personnel des universités de signaler des actes d'abus sexuels aux forces de l'ordre. Dans les lycées, de nombreux professionnels de l'éducation et de la santé sont soumis à des exigences de signalement obligatoire, mais les entraîneurs ne le sont pas. La proposition du Gouverneur comblera ces vides afin de mieux protéger les enfants qui sont présents dans les lycées et sur les campus universitaires.

« Les parents ont besoin d'être sûrs que leurs enfants sont en sécurité dans les programmes et activités qui sont organisés par et dans les universités », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Ce projet de loi assurera qu'un signalement de ceux qui font du mal à nos enfants sera effectué aussi vite que possible aux forces de l'ordre. »

L'annonce du Gouverneur Cuomo de ce nouveau projet de loi intervient après les signalements récemment diffusés d'allégations d'abus sexuels dans des programmes athlétiques de l'Université de Syracuse et Penn State.

Ce projet de loi constitue la poursuite des efforts extensifs du Gouverneur Cuomo pour protéger les enfants des abus sexuels dans l'Etat de New York. En août, le Gouverneur a ratifié une loi pour mieux assurer que les personnes condamnées pour des infractions sexuelles soient disqualifiées pour devenir chauffeur de bus scolaire. En tant qu'Avocat Général, le Gouverneur Cuomo est l'auteur de la loi sur la sécurité électronique et le ciblage des prédateurs en ligne (e-STOP), qui est un succès, et qui exige des délinquants sexuels condamnés de faire enregistrer leurs adresses email et identifiants en ligne auprès du Registre des délinquants sexuels de la Division des services de justice pénale de l'Etat de New York. On porte au crédit de la loi e-STOP la suppression de milliers de comptes associés à des délinquants sexuels sur des sites web de réseaux sociaux majeurs.

En octobre, la Division des services de justice pénale a lancé une nouvelle fonctionnalité qui permet aux utilisateurs de Facebook d'accéder aux informations sur les délinquants sexuels à moyen et haut risque qui vivent dans leur quartier, près de leurs lieux de travail et leurs écoles, en quelques clics et sans quitter le site de réseau social populaire.

###